



## Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime 12, rue Michel Gautier 76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecog@assemblee-nationale.fr

M. Edouard PHILIPPE Premier Ministre Hôtel Matignon 57 rue de Varenne 75007 PARIS

Le Havre, le 20 mars 2018.

Objet : Préservation des intérêts nationaux de l'hydroélectricité

Monsieur le Premier Ministre,

Vous connaissez mon attachement et mon engagement relatifs aux questions et aux enjeux de l'énergie et j'ai conscience de votre engagement, tout comme celui de votre gouvernement, en faveur de la transition énergétique et écologique.

Donc nous savons tous deux combien le marché de l'énergie est sujet à convoitise et objet de dérives dès lors que la production énergique s'éloigne des considérations d'intérêt général, pour servir l'appétit financier d'actionnaires y voyant, d'abord, une source de profits et non la satisfaction des besoins fondamentaux des populations et entreprises, au tarif le plus bas.

D'ailleurs, la libéralisation du secteur de l'électricité depuis 10 ans n'a pas produit les effets attendus et promis par ses promoteurs, notamment sur la baisse des prix. Mais en revanche, elle a été source de confusions, de pressions sur les consommateurs. Ce constat n'est pas établi uniquement par les associations de consommateurs et les syndicats mais également par les économistes.

Dans ces conditions, je souhaite vous relayer ma vive inquiétude quant à votre projet d'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques publiques, au cours de l'année, c'est-à-dire pour être précis, leur privatisation.

Si l'on se place du point de vue de l'intérêt général, de l'intérêt national, je souhaite savoir ce qui conduit votre gouvernement à vouloir prendre une telle décision ?

L'hydroélectricité est pourtant me semble-t-il un enjeu national fort. Elle représente une production d'environ 70 TWH (Térawattheures) par an, soit 12 % de la production d'électricité et 61 % de celle d'origine renouvelable. Cette fonction est très importante pour compenser l'intermittence des énergies d'origine éolienne et photovoltaïque. Cette source d'énergie sera donc appelée à jouer un rôle croissant dans l'attente d'avoir trouvé la solution au stockage de l'électricité.

De plus, les barrages hydrauliques contribuent de façon structurante à de multiples activités humaines : agriculture via l'irrigation, eau potable, industrie, loisirs et tourisme... Les ouvrages contribuent également à la gestion des risques, inondations ou contrôle des étiages. La gestion de cette richesse, comme la prévention des risques, incombe en premier lieu à l'État, en tant que responsable de la cohésion nationale.

Toutes les problématiques et nécessités évoquées ci-avant apparaissant incompatibles avec la vocation première d'une entreprise privée qui consiste à dégager des bénéfices et non à financer l'intérêt général.

Enfin, à l'heure où de nombreux pays cherchent à préserver leur souveraineté énergétique, vouloir répondre de manière zélée aux desideratas libéraux de la Commission européenne en ouvrant au secteur privé notre filière hydroélectrique semble parfaitement incompréhensible.

Dans l'attente de connaître vos motivations dans cette affaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de toute ma considération.

Jean-Paul LECOQ

## Contacts utiles:

• jean-paul.lecog@assemblee-nationale.fr

Dien à vous

Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre

Ligne téléphonique provisoire: 02.32.92.59.11.

Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD

sebastien.giard@clb-an.fr Téléphone : 06.81.33.71.81